



BILAN ACTIF		
(Montants en dhs)	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé		
Écarts d'acquisition	41 959 641	22 473 241
Immobilisations en non valeurs	38 796 413	31 451 885
Immobilisations incorporelles	112 912 667	13 573 999
Immobilisations corporelles	2 387 013 389	1 609 033 162
Titres mis en équivalence	25 472 944	24 866 712
Immobilisations financières	127 410 556	113 657 764
Impôts différés actifs	1 440 209	2 298 364
	2 735 005 819	1 817 355 128
Actif circulant		
Stocks et en-cours	98 819 040	57 093 526
Clients et comptes rattachés	699 135 133	384 593 504
Autres créances	160 233 517	244 704 415
	958 187 690	686 391 445
Trésorerie - Actif	206 449 652	530 260 154
TOTAL ACTIF	3 899 643 161	3 034 006 727

BILAN PASSIF		
(Montants en dhs)	31/12/2023	31/12/2022
Capital	126 666 700	126 666 700
Primes d'émission, de fusion et d'apport	984 376 165	984 825 770
Réserves consolidées	116 731 558	67 902 780
Résultat consolidé	197 793 113	98 569 695
capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 425 567 536	1 277 964 945
Dont : Capitaux propres part du groupe	1 387 209 713	1 254 258 448
Intérêts minoritaires	38 357 822	23 706 497
Passif à Long Terme		
Dettes de financement	1 067 190 582	433 581 211
Provisions pour risques et charges	669 012	708 367
Impôts différés - passif	10 853 448	10 545 193
	1 078 713 042	444 834 771
Passif circulant		
Fournisseurs et comptes rattachés	525 347 738	446 879 118
Autres dettes	751 468 049	582 847 335
	1 276 815 787	1 029 726 453
Trésorerie - Passif	118 546 796	281 480 558
TOTAL DU PASSIF	3 899 643 161	3 034 006 727

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		
(Montants en dhs)	2023	2022
Produits d'exploitation (I)	1 907 329 124	1 034 778 427
Chiffre d'affaires	1 907 329 124	1 034 777 927
Autres produits d'exploitation		500
Charges d'exploitation (II)	-1 579 226 199	-857 881 599
Achats et autres charges externes	-944 664 048	-490 446 675
Impôts et taxes	-26 315 170	-17 963 583
Charges de personnel	-423 789 808	-243 905 906
Autres charges d'exploitation	-1 742 429	413 821
Dotations d'exploitation, nettes des reprises et TC	-182 714 744	-105 979 256
Résultat d'exploitation (III=I-II)	328 102 925	176 896 828
RÉSULTAT FINANCIER VI	-32 614 564	-24 698 202
Résultat Courant (VII=III+VI)	295 488 362	152 198 626
Résultat non courant X	5 980 436	4 169 096
Résultat avant impôts (XI=VII+X)	301 468 798	156 367 722
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 240 888	-1 271 012
Quote-part de résultat des S.M.E.	638 048	-3 395 266
Impôt sur les bénéfices	-103 072 842	-53 131 749
Résultat net de l'ensemble consolidé	197 793 116	98 569 695
Résultat de l'exercice	174 686 517	87 651 981
Intérêts minoritaires	23 106 598	10 917 714

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ		
(Montants en dhs)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	197 793 116	98 569 695
Ajustements :		
- Amortissements des immobilisations incorporelles	26 561 732	13 544 471
- Amortissements des immobilisations corporelles	184 002 412	85 813 682
- Amortissements des écarts d'acquisition	1 240 888	1 271 012
- Variation des impôts différés	1 333 440	(3 381 503)
- QP des sociétés mises en équivalence	(638 048)	3 395 266
- Résultat de cession consolidé	(643 262)	(12 709 437)
- Autres	(234 155)	260 645
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	409 416 123	186 763 831
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(170 040 216)	277 540 893
Flux net de Trésorerie généré par l'activité	239 375 907	464 304 723
Acquisition des immobilisations incorporelles	(130 259 157)	(30 846 362)
Acquisition des immobilisations corporelles	(888 624 749)	(806 107 158)
Acquisition d'immobilisations financières	(19 581 594)	79 847 609
Variation des créances financières	43 079 309	(9 351 020)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(995 386 191)	(766 456 931)
Augmentations de capital	2 680 000	768 900 007
Dividendes versés	(52 406 992)	(26 938 000)
Emissions d'emprunts, nettes	644 860 536	(46 020 356)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de Financement	595 133 544	695 941 651
Variation de Trésorerie	(160 876 740)	393 789 443
Trésorerie d'ouverture	248 779 596	(145 009 847)
Trésorerie de clôture	87 902 856	248 779 596
Variation de Trésorerie	(160 876 740)	393 789 443

Rapport Financier Annuels 2023

Le Rapport Financier Annuels 2023, comprenant le jeu complet des états financiers sociaux et consolidés du Groupe au 31 décembre 2023, sera mis en ligne à partir du 30 avril 2024 sur le site internet d'AKDITAL, à l'adresse suivante : <https://akdital.ma/fr/investisseurs/>

Contact communication financière

M. Ilyas ELHARTI

Directeur Général Adjoint

i.elharti@akdital.ma - 0522 23 14 14

246 Rte de l'Oasis, Casablanca 20250

<https://communicationfinanciere.akdital.ma>



mazars

76, Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca



OMNIPACT
165, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

Aux Actionnaires de la société

AKDITAL S.A.

258 Route de l'Oasis
20250 Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS DE
SYNTHESE CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Akdital S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 425 567 536 MAD dont un bénéfice net consolidé de 197 793 113 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dépréciation des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances clients s'élève à 699 135 KMAD représentant 18 % du total bilan du Groupe. La Direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note 1.3.f de l'état des informations complémentaires (ETIC).

La provision pour dépréciation est enregistrée pour les retards d'encaissement à partir d'une année en fonction de la typologie des clients.

En conséquence, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit pour l'exercice 2023, compte tenu de l'importance de ce poste dans les états de synthèse et du niveau de jugement requis par la direction pour l'estimation des provisions.

Notre réponse

Dans le cadre de nos diligences, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :

- L'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement ;
- L'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives ;
- La vérification du calcul de la provision pour dépréciation afin de s'assurer de sa conformité avec les règles définies par le Groupe ;
- La circularisation des avocats et l'analyse des réponses reçues, afin d'identifier d'éventuelles difficultés de recouvrement qui n'auraient pas donné lieu au traitement comptable approprié.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Adnane Loukili
Associé
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd. Abdelloumen
Résidence Koutoubia - 7ème Etage
Casablanca - Maroc
Tél. : +212 522 423 423
www.mazars.ma

OMNIPACT
165, Boulevard Abdelmoumen
Résidence LES CHAMPS ELYSEES
Imm A, 1er Etage Apt 2, Casablanca
IF: 1445174-17-968947-04-RC 287
ICE: 000208927000005

Youssef BOUABIDI
Associé



mazars

Mazars Audit et Conseil
76, Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia 7^{ème} étage
Casablanca, Maroc

OMNIPACT

OMNIPACT
165, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca Maroc

**Aux Actionnaires de la société
AKDITAL S.A.**

Green Office 19 et 20, Beauséjour
Angle Route d'Al Jadida et Bd Abderrahim Bouabid
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Akdital S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 208 706 186 MAD dont un bénéfice net de 93 655 459 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Akdital SA au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.

Nous n'avons identifié aucune question clé de l'audit à communiquer au titre de cet exercice.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95, nous vous informons que la société Akdital a procédé, au cours de l'exercice 2023, à :

- La constitution des entités « Clinique Internationale de Mohammedia », « Hôpital International De Fes », « Centre International d'Oncologie de Fes », « Clinique Internationale d'Errachidia », « Hôpital Privé de Tétouan », « Clinique Internationale de Khouribga », « Clinique Internationale de Mogador », « Hôpital Privé Meknes », « Clinique Internationale de Taroudant », « Centre International d'Oncologie de Meknes », « Service Emergency Bouznika », « Clinique Internationale De Dakhla », « Hôpital Privé Guelmim », « Hôpital Privé Ibn Yassine Rabat », « Hôpital Privé Nador », « Centre International d'Oncologie De Rabat », « Hôpital Privé International de Kenitra », « Centre International d'Oncologie de Kenitra » « Centre International d'Oncologie Oujda » et « Hôpital Privé d'Oujda » détenues à 100% dont le capital social de chacune s'élève à 100 KMAD.
- La constitution des sociétés « Akdital Services » et « Akdital Investment LLC », détenues à 100% dont le capital social de chacune s'élève respectivement à 1.000 KMAD et 824 KMAD.
- L'acquisition de 99,93% de la société « Hôpital Privé Béni Mellal » pour une valeur de 20.385 KDH.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Adnane LOUKILI
Associé
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} Etage,
Casablanca - Maroc
Tél. : +212 522 423 423
www.mazars.ma

OMNIPACT
165, Boulevard Abdelmoumen
Résidence LES CHAMPS, Casablanca
Imm A, 1^{er} Etage, Apt 2, Casablanca
IF: 1445174-TP: 3639473-RC: 287517
ICE: 00020927600006 (3)

Youssef BOUABIDI
Associé